



ÉDITO DU MAIRE

2017 fut une année dans laquelle nous nous sommes retrouvés régulièrement au bureau de vote. Tout d'abord avec les élections présidentielles, puis les législatives et ensuite le vote des grands élus pour les sénatoriales. Nous avons à ces échéances perçu un souhait de la part de la population d'un changement du paysage électoral, avec une nouvelle vague d'élus.

Des transformations sont à venir pour les communes. La taxe d'habitation doit être supprimée partiellement ou totalement pour tous les ménages. C'est un impôt collecté principalement pour les communes ; il compte pour une part importante du budget communal. Il est prévu une compensation financière de celle-ci sous d'autres formes et nous devrions avoir plus de précisions dans les semaines à venir.

D'autres réformes engagées depuis plusieurs années sont prévues à l'échéance de 2020. Elles découlent de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), promulguée le 7 août 2015. Cette loi retire obligatoirement les compétences AEP (eau potable) et assainissement collectif aux communes et les transfère aux EPCI (communautés de communes). Ces communautés de communes peuvent à ce moment choisir de déléguer ou pas ces compétences à des établissements publics (syndicats).

Cette année, un chantier important mené depuis deux ans s'est achevé : il s'agit des travaux concernant l'école de la commune. Nous possédons à présent des locaux spacieux, modernes et adaptés aux enfants et au personnel qui y travaille.

Depuis quelques temps, une réflexion est menée sur la réorganisation de nos écoles et de nos regroupements pédagogiques afin de conforter et de dynamiser nos écoles de proximité. Je souhaite que nous puissions aboutir très prochainement pour le bien de nos enfants, des parents d'élèves et du personnel communal ainsi que pour le groupe enseignant.

Le conseil d'école et le conseil municipal ont voté pour un retour à l'organisation de la semaine scolaire sur quatre jours en enlevant le mercredi matin pour la rentrée prochaine. Nous attendons une réponse de l'éducation nationale à ce sujet.

2018 devrait être l'année de finalisation du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Le 21 décembre 2017, le conseil municipal, en séance, a arrêté le projet du PLU sur la commune. Vous pourrez trouver dans ce journal les démarches et étapes obligatoires qui amèneront à l'approbation du document définitif.

À noter que la compétence urbanisme, et par conséquent la fin de l'élaboration du PLU, est transférée à la communauté de communes à partir du 1^{er} janvier 2018 (une autre déclinaison de la loi NOTRe). Il était important que ce projet communal d'arrêt du PLU soit voté par le conseil municipal.

Je voudrais remercier et saluer l'équipe qui m'entoure pour son implication et sa disponibilité afin de vous servir au mieux et de mener à bien ces travaux.

En attendant de vous retrouver, les membres du conseil municipal et moi-même vous souhaitons une bonne et heureuse année ainsi qu'une bonne santé à vous et toute votre famille.

Pascal Salanié

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS – NOUVEAUTÉS

CARTE D'IDENTITÉ

Si votre précédente carte a été délivrée entre **2004 et 2013** et que vous étiez majeur lors de sa délivrance, elle reste **valide 5 ans après la date d'expiration** qui est indiquée.

Vous pouvez toutefois demander le renouvellement anticipé de votre carte d'identité en produisant un *justificatif d'un voyage* à venir dans un pays qui autorise la carte d'identité comme titre de voyage.

Votre présence est exigée lors du dépôt de la demande pour procéder à la prise d'empreintes.

Vous devez vous rendre dans un guichet équipé pour recevoir les demandes de carte d'identité, pour notre territoire : la **Mairie de GOURDON** tél 05.65.27.01.11 est agréée pour la délivrance des passeports et des cartes nationales d'identité.

Pacte civil de solidarité (PACS)

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à la mairie depuis le 1^{er} novembre 2017.

Pour la déclaration conjointe de Pacs, les futurs partenaires doivent se présenter en personne et ensemble

munis des pièces suivantes :

*Convention de Pacs (convention personnalisée ou formulaire complété (cerfa n° 15726*02).*

Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestation sur l'honneur de non-parenté,

Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois

Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport...)

CARTE GRISE

Depuis le **2 octobre 2017**, aucun nouveau dossier de demande de carte grise n'est accepté en préfecture. Les démarches se font en ligne. Rendez-vous sur le site [immatriculations ANTS](#) pour ce qui concerne les démarches liées au certificat d'immatriculation (duplicata, déclaration de cession, changement d'adresse, changement de titulaire...) ces démarches peuvent aussi être effectuées directement par un professionnel de l'automobile habilité.

PERMIS DE CONDUIRE

Rendez-vous sur le site [permis de conduire ANTS](#) pour ce qui concerne les démarches liées au permis de conduire (duplicata, extension, validation d'un diplôme professionnel, conversion d'un brevet militaire, renouvellement de permis suite à avis médical...)

Si vous ne possédez pas d'accès Internet, il est possible d'effectuer ces démarches à la sous-préfecture de **Gourdon** tél 05.65.41.00.08.

les auto-écoles peuvent aussi vous accompagner dans ces démarches.

Pour tout renseignement contactez la mairie :

le **MARDI** de 9 h 00 à 12 h 00

le **JEUDI** de 14 h 30 à 17 h 30

ou envoyez votre demande par mail à mairie.nozac@wanadoo.fr

RECENSEMENT

L'enquête se déroulera du **18 janvier au 17 février 2018**.

Le recensement permet de déterminer la population officielle de la commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget communal : la dotation globale de fonctionnement de la commune dépend de sa population. Les habitants ont obligation de répondre à l'enquête, selon les moyens suivants :

Par le formulaire déposé et récupéré par l'agent recenseur.

Par internet : l'agent recenseur s'assurera du choix de l'habitant et communiquera un code d'accès et mot de passe par foyer.

Sur notre commune 2 agents recenseurs ont été recrutés par la mairie, il s'agit de :

Madame **Laurence DELMAS** et de Monsieur **Philippe BURNENS**

Ils seront munis d'une carte officielle qu'ils devront vous présenter lors de leur visite. Merci de leur réserver le meilleur accueil.



ZERO PESTICIDES

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, le 1er janvier 2017, l'utilisation des produits phytosanitaires est bannie des espaces publics, à l'exception des terrains de sports et des cimetières qui disposent d'un délai supplémentaire jusqu'en 2020.

Nous avons déjà bien entendu supprimé l'utilisation de tous ces produits sur le reste de la commune mais nous ne souhaitons pas attendre l'échéance de 2020 pour des raisons évidentes de santé publique, tant pour celle des agents de la com-

mune que des visiteurs du cimetière et du terrain de football, aussi nous demandons à la population un peu de compréhension en attendant que nous mettions en place progressivement des solutions adaptées à ce changement.

Face à la nature qui reprend rapidement ses droits, il faut beaucoup d'huile de coude et de constance pour lutter efficacement contre la prolifération des herbes folles.

Nous ne laisserons ni le cimetière ni le terrain de football à l'abandon.

DIVAGATION DES CHIENS

Suite à de nombreuses plaintes en mairie, par rapport aux chiens errants, ou en état de divagation, nous vous rappelons qu'au terme de la loi : *"Est considéré comme chien errant ou en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors*

de portée de voix de celui-ci".

Par ailleurs nous en profitons pour vous rappeler que **le cimetière est interdit aux chiens**, même tenus en laisse. Il est très désagréable aux personnes venant se recueillir sur la tombe de proches de trouver des crottes de chien un peu partout dans les allées voire même sur les tombes.

TRI et ORDURES MENAGERES

A plusieurs reprises les employés du **SYDED** chargés du ramassage des ordures ménagères nous ont signalé des dépôts d'ordures ménagères dans les containers de recyclable, nous vous rappelons de déposer les sacs (**en général de couleur noire**) d'ordures ménagères dans les bacs **gris-noirs** et les **sacs transparents** de recyclable dans les bacs verts.

Les erreurs de tri, voire les malveillances contraignent le personnel employé à ces tâches, des manipulations supplémentaires, celles-ci ont un coût qui se reporte systématiquement sur la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** et par conséquent sur vos **impôts**.

Merci de faire attention à vos dépôts

URBANISME

L'instruction du PLU (plan Local d'Urbanisme) est terminée, le projet a été arrêté lors du conseil municipal du **21 décembre 2017**, nous le communiquons pour avis aux organismes et personnes qui ont été associées (PPA) à son élaboration, ils ont trois mois pour se manifester.

Sous trois mois l'ensemble de ces services aura transmis un avis. Si tous les avis sont favorables, le projet de PLU sera soumis à enquête publique et vous serez informé du déroulement de l'enquête par la diffusion d'une annonce légale dans le journal local, par l'affichage de l'arrêté de mise à l'enquête en mairie, par le site internet de la commune www.anglars-nozac.com, par une diffusion d'une



information municipale dans votre boîte à lettres.

A l'occasion de cette enquête, vous serez invités à présenter vos observations, faire des suggestions ou des contre-propositions.

Le commissaire enquêteur qui sera alors nommé pour diriger cette enquête recueillera vos observations en vous recevant lors des permanences.

Après l'enquête publique le Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire ou de la commission d'enquête sera soumis pour approbation au conseil municipal.

RÈGLES D'URBANISME

Tous **travaux** ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le **code de l'urbanisme**.

Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple **déclaration préalable** ou d'un **permis de construire**. Dans tous les cas n'hésitez pas à prendre conseil auprès de la mairie.

NOS ÉCOLES

Fin d'année 2017, les sept communes des deux RPI qui devraient fusionner (Anglars-Nozac, Milhac, Rouffilhac, Saint-Cirq-Madelon, Fajoles, Masclat, Lamothe-Fénelon) ont signé une proposition de fusion en **un seul RPI** pour la rentrée **2019** et dont les classes seraient réparties sur quatre sites :

deux sites pour la maternelle, **Milhac** et **Fajoles**

deux sites pour le primaire, **Anglars-Nozac** et **Lamothe-Fénelon** avec une ou deux classes sur chaque site selon le nombre d'enfants.

À ce jour, nous attendons la réponse de l'inspection académique. Monsieur Papillon, nouvel inspecteur d'académie, devait nous rendre visite le 14 décembre ; visite reportée en raison de la venue du Premier Ministre à

Cahors. Il visitera les six écoles et s'entretiendra avec les élus des sept communes sur ce projet.

En attendant une réponse favorable, les sept communes travaillent à un projet de Syndicat à Vocation Scolaire (SVS) qui gèrerait l'ensemble des écoles de ce nouveau RPI.

Après accord de l'inspection académique et finalisation du projet de SVS, nous organiserons une réunion publique pour vous présenter le projet et avoir votre avis et vos remarques.

D'autre part, les parents d'élèves et le conseil municipal se sont prononcés majoritairement pour le retour à la semaine scolaire de **quatre jours**, sans le mercredi matin. Cette demande sera envoyée à l'inspection académique.

DÉPART À LA RETRAITE

Jean-Claude BARGUES, notre employé communal depuis 21 ans, a souhaité prendre sa retraite. Le pot de fin d'année du personnel communal, a été l'occasion de revenir sur toutes ces années passées à l'entretien des espaces publics d'ANGLARS-NOZAC. Jean-Claude a toujours mis un point d'honneur à ce que le cimetière et le terrain de football soient impeccablement tenus.

Nous le remercions pour la qualité du travail accompli durant toutes ces années et nous lui souhaitons une bonne retraite.



UN NOUVEL EMPLOYÉ COMMUNAL



Depuis le 1^{er} mai 2017 **Gérard PAMPUCH** a remplacé **Jean-Claude BARGUES** dans ses fonctions. Il est à mi-temps sur notre commune, l'autre partie de son temps est effectuée sur la commune de ROUFFILHAC, un mi-temps est insuffisant pour entretenir dans les meilleures conditions notre commune, aussi nous recherchons une solution pour pallier à ce problème. Nous souhaitons à Gérard PAMPUCH la bienvenue.

11 NOVEMBRE 1918 – 11 NOVEMBRE 2018

Afin de célébrer dignement les **100 ans de l'armistice du 11 novembre 1918**, nous recherchons tout document, photographie, médaille, souvenir concernant les combattants d'Anglars-Nozac de la guerre de 14-18. Nous souhaitons retracer la vie de

ces combattants et de leur famille, du moins de certains d'entre eux car ils sont une centaine.

Pour cela, contactez Christiane Verdier au 05 65 41 14 66.

ou verdier@anglars-nozac.fr.

LES DATES À RETENIR



La RAFFLE organise le [dimanche 18 février 2018](#)

Un repas « os de canard »

Salle des fêtes de la plaine à fajoles

Le comité des fêtes vous donne rendez-vous

Les [18,19,20,21 mai 2018](#)

pour la fête de la pentecôte

ÉTAT-CIVIL DE L'ANNÉE 2017



Naissances

Léna LAVAL née le 01/01/2017

Noâm MOITIÉ né le 30/03/2017

Sam LEGEMBLE né le 02/10/2017

Décès

Franck FAUCHIE
Décédé le 19 février 2017



Juliette LAVAL
Née BERGOUGNOUX
Décédée le 17 novembre 2017

LE COIN DES ASSOCIATIONS

A. P. E.

Le Bureau

présidente : Adeline BOURDARIE

secrétaire : Aude CREMON

vice-secrétaire : Mélanie JOACHIM

trésorière : Sandie THOURON

vice-trésorière : Christine SORLIE

COMITE DES FÊTES

Le Bureau

président : Ludovic GEAY

vice-président : Tony GONCALVES

secrétaire : Stéphanie DAVID

vice-secrétaire : Stéphanie COUSINOU

trésorière : Nelly ESPAGNAT

vice-trésorier : Francis VATIN



Le Bureau

président : Stéphane TOURNEUX

vice-présidente : Cindy CANCE

trésorier : Patrick CANCE

vice-trésorier : Ywenn HAMONIC

Le Football Club Haute Bouriane est actuellement à la 4^{ème} place de la 2^{ème} division seniors. Lors de la prochaine saison le club changera de nom pour s'appeler U.S.N (Union Sportive Nozacoise) un retour aux sources puisque à sa création dans les années 90, le club s'appelait ainsi. Voici en avant-première le nouveau logo.



Le Bureau

président : Thierry BERNET

secrétaire : Philippe BURNENS

trésorier : Robert LAVAL

Suite à des dégâts occasionnés par une harde de sangliers, sur le terrain de football de la commune, à titre préventif, la société de chasse a mis en place une clôture électrifiée autour de celui-ci.

La RAFFLE

Le Bureau

président : Yannick JARLAND

vice-président : Gérard GOULOUMES

secrétaire : Mathieu LAVAL

vice-secrétaire : Michel RODES

trésorier : Francis VATIN

vice-trésorier : Pierre VATIN



Le Bureau

président : Serge BAZIN

secrétaire : Sylvie TOMASINI

vice-secrétaire : Joëlle MONTAGNE

trésorier : Philippe BURNENS

vice-trésorière : Francine VIELMON